

Burban, Jean-Louis (Préface de Jean-Pierre Cot), *Le Parlement européen et son élection*, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1979, 210 p.

Daniel Louis Seiler

Volume 11, Number 1, 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701032ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701032ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Seiler, D. L. (1980). Review of [Burban, Jean-Louis (Préface de Jean-Pierre Cot), *Le Parlement européen et son élection*, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1979, 210 p.] *Études internationales*, 11(1), 188–190.
<https://doi.org/10.7202/701032ar>

nationalités. Si les Russes ont augmenté de 13% entre 1959 et 1970, les Ouzbeks et les Tadjiks ont connu une croissance de l'ordre de 53% (Kirghizes 50%, Turkmènes 52%, Kazaks 46%). Au début du siècle prochain, l'Asie centrale comptera pour plus de la moitié dans l'augmentation de la population active de l'URSS dont les parties européennes accusent un fléchissement constant. C'est logiquement qu'Hélène Carrère D'Encausse décrit l'*homo islamicus*.

On comprendra donc que les élites musulmanes, fortes de ce déséquilibre démographique, jouent le jeu du système ; elles ont tout à y gagner et tôt ou tard les dirigeants du Kremlin devront abandonner le *statu quo* et reformuler le partage du pouvoir entre les nations de l'URSS. Si les républiques soviétiques sont réputées pour être « nationales dans la forme et socialistes de contenu », l'exemple des républiques d'Asie centrale tend à nous montrer des républiques « socialistes dans la forme et nationales de contenu ». Cette dialectique politico-culturelle s'accélère d'autant plus vite que les élites musulmanes se tournent chaque jour davantage vers le monde oriental et sont à l'écoute de ses phénomènes révolutionnaires. L'idéologie du communisme national, des nations prolétaires, de la révolte des peuples opprimés contre l'impérialisme a d'autant plus d'écho que c'est un Tatar, Sultan-Galiev, qui en fut le principal géniteur.

L'auteur nous offre donc un ouvrage d'une limpidité exceptionnelle ; notons cependant que son sous-titre « la révolte des nations en URSS » ne rend pas justice à l'Ukraine et aux pays baltes, car s'il existe un *homo islamicus*, il n'y a pas en unique contrepartie un *homo sovieticus*.

Nous nous trouvons de nouveau confrontés à la complexité organique de la question nationale, aux multiples possibilités de développement d'une nation. À cet égard toutes les nations de l'URSS ont un rôle à jouer dans la transformation démocratique du système et aucune démocratie politique ne

saurait prévaloir sans le libre développement politique et culturel de chaque collectivité nationale.

Jacques MASCOTTO

Département de sociologie,
Université du Québec à Montréal

EUROPE OCCIDENTALE

BURBAN, Jean-Louis (Préface de Jean-Pierre COT), *Le Parlement européen et son élection*, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1979, 210p.

Il s'est écrit et s'écrira encore beaucoup d'ouvrages et d'articles sur l'élection directe du Parlement européen. L'événement ne constitue-t-il pas un fait d'une importance scientifique primordiale ? Car, enfin, c'est toute la conception classique de l'ordre politique interne et des relations internationales qui se trouve remise en cause. Voici une assemblée de type international qui se voit conférer une légitimité électorale, jusqu'alors privilège de l'État et de ses niveaux de gouvernement, plus ou moins subordonnés. Ainsi le caractère spécifique – eu égard aux catégories du droit public – des Communautés européennes est mis en lumière : les différentes crises qu'elles connurent depuis 1973 semblaient avoir dissimulé ce caractère majoré, encore souligné par toute la théorie de l'intégration.

Ce n'est pas par le truchement de la théorie de l'intégration que M. Burban, qui écrit avant juin 1979, aborde le problème posé par l'élection du Parlement européen. Ni davantage par celui des partis politiques – comme aurait pu le faire espérer son excellent article portant sur « Les socialistes et l'élection du Parlement européen au suffrage universel » – ou de la sociologie électorale. En fait, l'approche de l'auteur ressortit à ce que l'on pourrait qualifier de « sociologie du droit public », exercice qui consiste à se concentrer sur l'institution et sur sa production et dans lequel les politistes français excellent.

Avouons d'emblée que l'exercice nous a séduit et que nous avons aimé le livre de Jean-Louis Burban, mais qu'une seconde lecture de l'ouvrage nous pousse à surmonter le charme et à formuler quelques réserves. Pourquoi avoir aimé ce livre de facture austère ? Pour des raisons personnelles et formelles.

Des raisons personnelles, car il est toujours agréable et réconfortant pour un chercheur de découvrir qu'un autre chercheur, usant de données et de méthodes totalement différentes, aboutisse au même résultat que lui. M. J.-L. Burban, en l'occurrence, en analysant les procédures et les institutions, arrive à la même conclusion sur laquelle nous débouchions en analysant précédemment, dans les pages de cette revue, les partis politiques et les résultats électoraux : que parler de l'élection européenne est un abus de langage et que l'Assemblée de Strasbourg fut élue en neuf scrutins *nationaux* bien distincts. Cela peut paraître une évidence, un truisme même, mais lorsqu'on dépouille le torrent de littérature que les *media* ont déversé sur l'opinion publique et les premières réactions des chercheurs – par exemple, le numéro spécial de la revue *Government and opposition* – on constate que Burban, comme d'ailleurs François Borella ou nous-même, rame à contre-courant. Pour remonter le courant des idées reçues, l'auteur n'hésite pas à souquer ferme, s'en prenant à la fois aux enthousiastes de la supranationalité et aux cassandres gaullistes : « On voit donc assez mal comment ce projet d'élections directes du Parlement européen peut à la fois inquiéter si fort certains esprits en France, en Grande-Bretagne ou au Danemark et en enthousiasmer d'autres dans les mêmes pays ou ailleurs. Comment, issue d'élections nationales et non authentiquement européennes, l'Assemblée de Strasbourg pourrait-elle s'ériger en Constituante, proclamer la déchéance des États et fonder sur leurs décombres les États-Unis d'Europe ? » (p. 111)

En plus de défendre une thèse – le caractère national de l'élection du Parlement

européen – qui nous semble fondée, le livre de M. Burban offre la caractéristique d'être écrit dans une langue agréable. D'ordinaire, la littérature juridico-politique consacrée aux institutions européennes pêche par une lourdeur de style qui en rend la digestion difficile, même pour les spécialistes. Il en va tout autrement pour cet ouvrage dont l'auteur allie la limpidité des grands juristes français à la vigueur des polémistes.

En dépit de *l'a priori* favorable que nous avouons pour l'argument et la forme de ce livre, nous devons constater néanmoins quelques faiblesses.

La première tient plus au *genre* de l'ouvrage, à l'école à laquelle il ressortit qu'aux qualités scientifiques de Jean-Louis Burban. En effet, l'approche que nous avons qualifiée de « sociologie du droit public » privilégie totalement – dans la tradition française du moins – les éléments les plus formels qui contribuent à produire l'institution. C'est-à-dire que l'auteur suit le cheminement de la décision d'élire le Parlement européen en se centrant sur le débat au niveau des partis politiques et des intellectuels en écartant totalement les bases économiques et sociales de la question. De ce point de vue M. Burban fait progresser cette approche en l'ouvrant à une dimension nouvelle : celle des enquêtes et sondages d'opinion.

La seconde tient au caractère quelque peu hexagonal de l'ouvrage. Il est certain que le débat sur le principe d'élire le Parlement européen par le peuple souleva en France une controverse d'une ampleur considérable, mais cela justifiait-il que ce pays fît l'objet d'environ les deux-tiers du livre ? Par ailleurs, l'auteur semble méconnaître tant la pratique du fédéralisme que l'esprit confédéral, lorsqu'il affirme que pour que les élections fussent européennes « il faudrait envisager la création de circonscriptions électorales transfrontalières englobant des ethnies séparées » ou que « tout individu ressortissant d'un État-membre de la Communauté devrait être autorisé à se présenter dans un autre État-membre » (p. 110).

Vouloir l'unité européenne signifierait-il construire une Europe unitaire ?

Ces restrictions formulées, il nous semble que le livre de Jean-Louis Burban constitue un outil indispensable pour celui qui désire comprendre le phénomène que représente l'élection directe de l'Assemblée européenne. Il permet de cerner avec précision la dynamique des cadres juridiques et institutionnels l'entourant mais, de ce fait même, il doit être complété par la lecture de travaux consacrés aux forces politiques, syndicales et idéologiques qu'il met en branle.

Daniel Louis SEILER

*Département de science politique,
Université du Québec à Montréal*

IRVING, R. E. M., *The Christian Democratic Parties of Western Europe*, Londres, Royal Institute of International Affairs, George Allen and Unwin, 1979, 358p.

Il est toujours étonnant de constater que les partis centristes et de droite, qui ont si souvent occupé totalement ou partiellement le pouvoir pendant de longues années en Europe occidentale, attirent comparativement peu de chercheurs par rapport aux partis socialistes et communistes. C'est sans doute le caractère peu idéologique de ces partis qui peut expliquer ce manque d'intérêt. Il faut l'avouer, leur histoire est rarement très excitante. Cependant, dans la mesure où la science politique privilégie le pouvoir comme objet d'étude, il est regrettable que nous disposions de si peu de renseignements sur des forces politiques aussi importantes dans l'évolution récente de l'Europe de l'Ouest.

Pour cette raison, le livre de Ronald Irving comble une lacune très réelle. Évidemment, comme son titre l'indique, il ne s'agit pas d'une tentative d'analyser tous les partis du centre et de la droite en Europe. Il se penche uniquement sur le

phénomène difficilement saisissable de la démocratie chrétienne. Et encore, malgré son titre assez large, il se concentre sur les partis démocrates-chrétiens des pays de la C.E.E. Cela l'oblige à laisser de côté des partis aussi importants que le parti populaire autrichien, mais son choix se défend très bien. Les démocrates-chrétiens ont joué un rôle primordial, non seulement dans la construction européenne, mais aussi dans la conception même de cette Europe. Le livre y gagne sur le plan de la cohérence.

D'emblée, Irving annonce qu'il ne tentera pas de mener une étude comparée des partis démocrates-chrétiens. Le livre se tient donc à une présentation de pays par pays. Cela décevra le chercheur en politique comparée, car cet ouvrage ne recourt à aucun cadre conceptuel qui pourrait faire avancer les connaissances sur le plan théorique. Cependant, pour celui qui veut surtout en savoir plus sur chaque parti, le livre demeure un instrument des plus précieux. En particulier, l'auteur consacre des chapitres aux partis moins connus pour les lecteurs francophones et anglophones que sont le parti chrétien-social belge et les partis religieux hollandais.

En dépit de ce refus d'une étude comparative, l'auteur tente de cerner d'une façon générale le phénomène démocrate-chrétien dans ses deux premiers chapitres. Il montre à la fois les valeurs et les idées communes à la base de la démocratie chrétienne et l'impossibilité de formuler une idéologie cohérente qui définirait clairement ce courant politique. Comme l'explique l'auteur (p. 30), la démocratie chrétienne représente une tentative de réconcilier la démocratie libérale et la société industrielle avec les traditions de l'enseignement chrétien — ce qui prête déjà à confusion, puisqu'il est tout aussi possible de tirer des leçons de « gauche » que de « droite » de ces mêmes traditions. Elle a voulu remplacer les conflits de classe par la réconciliation des classes et trouver un moyen terme entre le libéralisme et le collectivisme. Comme toute recherche d'une « troisième voie », elle est condamnée à une